

Association de Gestion de la Maison des Familles

Le Figuier



Compte rendu du Conseil d'Administration du

19 septembre 2017

Présents : Paul BUSIN, Michel CARTRON, Aurore CHARLES, Elisabeth CHARRIAU, Céline DELAUNAY, Michelle MAUGÉ , Maria MORIER, Martine PHILIPPE, Françoise TRELLU

Excusés : Anne BARRAULT, Anne COLLET, Maryse TUDOUX

Absentes : Catherine LANDEAU, Michelle ROY, Laurence SOLTNER,

ORDRE DU JOUR

- + Point sur les travaux
 - Chauffage
- + Point sur les expertises
 - Fuites véranda
- + Etude des devis
 - Rénovation sol de deux chambres
- + Communication avec le CHU
- + Sécurité Incendie
- + Classement de la Maison
- + Les derniers chiffres
- + Notre parking
- + Questions diverses

POINT SUR LES TRAVAUX

- **Notre changement de mode de chauffage**

Les travaux sont terminés depuis le 14 septembre.

Toutes les pièces sont équipées de radiateurs pourvus de détecteurs.

Ceux-ci permettent lorsque la chambre est libre ou bien lorsque la fenêtre est ouverte de descendre la température de 1° par ½ heure jusqu'à 16°.

Dès la détection d'une personne dans la pièce la température remonte à 20° maximum sans pallier.

Cinq sur les 7 chambres sont équipées de sèches serviettes dont la température maximum a également été bridée pour éviter une consommation excessive.

Le travail réalisé par l'entreprise ACEGIR a été fait en gênant le moins possible nos résidents. Il restera à réaliser les travaux pour masquer les anciennes consoles.

Pouvons-nous engager ces travaux sans attendre le prochain CA ?

Décision du Conseil d'Administration : accord pour engager ces travaux

Notre climatisation a fait l'objet d'une annonce dans le bon coin.

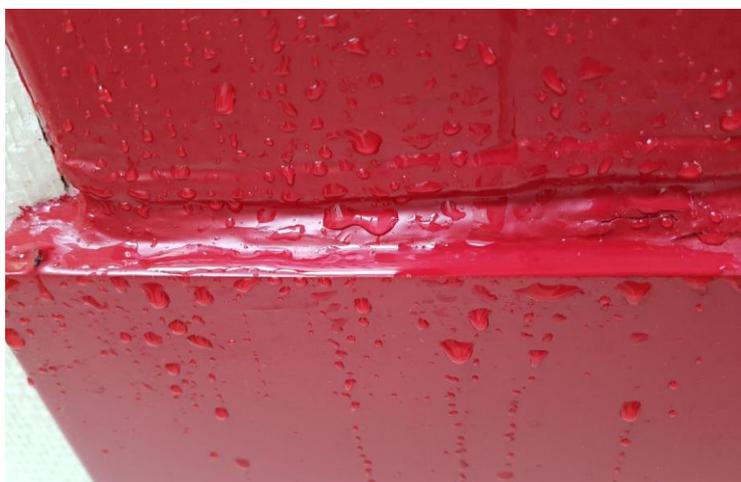
Un seul appel mais qui a pu concrétiser la vente de notre matériel pour 1 500 € à un propriétaire de gîte dans le département de la Charente.

POINT SUR LES EXPERTISES

- Fuites d'eau de la véranda

Malgré les travaux réalisés en juin dernier, les dernières pluies ont vu apparaître des fuites encore plus importantes.

Une nouvelle expertise sera sans doute programmée en octobre mais la MAIF souhaite que l'architecte soit présent afin qu'il clarifie son choix sur la structure mise en place.



ETUDE DES DEVIS

▪ La rénovation du sol de deux chambres

Les sols ont besoin d'être refaits et notamment dans la C2 Rouge et la C1 Bleue où des tâches et marques laissent à désirer.

Deux devis ont été réalisés :

- L'un chez St Maclou
- L'autre chez l'artisan qui a réalisé la rénovation de la chambre PMR

Devis St Maclou

Monsieur AGMF TRELLU 8 RUE DU FIGUIER ETAGE 1 49100 ANGERS Mob. : 06 32 18 98 70 Email : agmf49@orange.fr		BOULEVARD RAMON ANGLE QUAI F. FAURE 49100 ANGERS Tel. : 02 41 34 92 58 Livraison à l'étage				
Référence	Désignation	Origine	Dimensions	Quantité	Prix unitaire	Valeur TTC
▼ Lié au check list n° 9384 ▼						
8613/402	VINYLE MAN.HETRE	* Ext.	4,00 4,50	18,00	17,41 €	313,38 €
8612/402	VINYLE MANIT.HET	* Ext.	3,00 5,00	15,00	17,41 €	261,15 €
8315/402	VINYLE MAN.HETRE	* Ext.	2,00 3,00	6,00	17,41 €	104,46 €
<i>Même bain - même sens</i>						
8315/402	VINYLE MAN.HETRE	* Ext.	2,00 3,00	6,00	17,41 €	104,46 €
<i>Même bain - même sens</i>						
309/20	ACCES. TECHNIQUE SOL. 20 KG	*		1,00	73,32 €	73,32 €
95527/93	ACCES. FINITION SOL CHENE	*		2,00	16,41 €	32,82 €
50232/3	PREST. REVET. SOL M. OEUVRE	*	1,00 1,00	1,00	371,58 €	371,58 €
50255/1	AUTRES LIVR TSM	*	1,00 1,00	1,00	84,40 €	84,40 €
						Montant Total T.T.C. : 1 345,57 €
						Montant Total H.T. : 1 223,25 €
						*Montant T.V.A 10 % : 122,32 €
<small>© Si le devis est établi durant une période de promotion, celui-ci n'est valable que jusqu'à la fin de la période de promotion. Si le devis est établi durant une période de soldes, celui-ci n'est valable que durant la période de soldes et selon la disponibilité des produits.</small>						



GOUGET • LARBI DECORATION

Ste Gemmes/Loire, le 9/06/2017

	M2	VALEUR	H.T.
CHAMBRE C2 ROUGE :			
Sols :			
fourniture PVC technifeutre réf. TF39- 3m largeur	16,50	20,00	330,00
pose collée sur dalles existantes	16,20	15,00	243,00
SALLE D'EAU :			
Sols :			
fourniture PVC technifeutre réf. TF39- 3m largeur	5,60	20,00	112,00
pose collée sur dalles existantes	5,20	15,00	78,00
CHAMBRE C1 BLEUE et SALLE D'EAU :			
Sols :			
fourniture PVC technifeutre réf. TF38- 4m largeur	14,10	20,00	282,00
pose collée sur dalles existantes	14,00	15,00	210,00
fourniture et pose de 2 seuils inox percé montant forfaitaire			30,00
MONTANT HT			1 285,00
TVA 10 %			128,50
MONTANT TTC			1 413,50

Décision du CA : accord pour le deuxième devis

COMMUNICATION AVEC LE CHU

CHU ANGERS
CHU Angers a ajouté une photo à l'album A l'heure H vous donne la parole.
21 min · €

Notre série d'été A l'heure H n°100 continue avec Simone Cravignac, directrice du Logis Frédéric-Ozanam.
« Le Logis Ozanam doit son existence au CHU, puisqu'il a été créé voici 34 ans grâce aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul travaillant dans les services du CHU. À l'époque, il n'existait pas de service d'hébergement pour les proches et les familles des patients : ils dormaient à l'hôtel ou même parfois dans leur voiture ! Paradoxalement, bien qu'offrant un service inédit et appréciable, cette maison d'accueil a été assez déconsidérée au départ car elle avait été présentée comme un foyer pour personnes modestes. Nous sommes donc allées discuter avec le directeur du CHU pour mieux expliquer notre positionnement ouvert à tous. Aujourd'hui plusieurs départements de soin proposent très fréquemment notre maison, je pense en particulier au service des maladies infectieuses ou à la neurochirurgie. Il faut encourager les autres à faire de même ! De notre côté, nous recevons d'excellents retours sur le CHU de la part des familles de patients, qui soulignent souvent la grande humanité et l'engagement remarquable des personnels soignants. »



A l'occasion de la parution dans le journal interne du CHU d'un article sur le logis Ozanam, nous avons été visités le site du CHU.

Nous avons remarqué notre absence dans la liste des associations énumérées sur la page Offres de soins/associations <https://www.chu-angers.fr/offre-de-soins/associations/>

Nous avons donc adressé un mail à Laurence BIZON en la remerciant de bien vouloir nous ajouter à cette liste avec une proposition de texte. Laurence BIZON nous informe qu'elle transmet notre demande à la Direction des Usagers.

Qu'en est-il de notre demande ? Pourrions-nous également avoir une page sur notre Maison dans le prochain journal ?

Décision du CA : Un rendez-vous sera pris avec le service communication du CHU

SECURITE INCENDIE

Nous avons rencontré Mr PAILHÉ, Directeur du service sécurité du CHU, le 6 juillet 2017 quant au raccordement de notre ligne téléphonique au PC de sécurité du CHU.

Surpris au premier abord, il a pris connaissance de notre demande et en a compris l'objet. Il était étonné que nous n'ayons pas pris contact avec le CHU à la création de la maison car ce raccordement aurait été possible à ce moment- là. Il demande à un technicien de venir en voir la faisabilité.

Le technicien, Mr BOURDAIS, est venu le 20 juillet. Nous avons fait le tour de toutes nos installations ; il confirme que notre niveau de détection des incendies est complet. Il a remis en route l'horloge qui déclenche les alarmes à tous les étages en cas d'incendie.

Pour lui nous n'aurions aucun « plus » à ce que notre maison soit reliée au PC sécurité puisqu'en cas d'incendie le CHU fait appel aux pompiers **comme nous devrions le faire** si le cas se présentait.

CLASSEMENT DE LA MAISON

Le classement en type L de la maison correspond à une salle de conférence et spectacle. Cela ne correspond pas à notre activité puisque nous avons des locaux de sommeil et que le classement initial en Type O 5ème catégorie initié en 2009 était correct.

Ce reclassement avait été demandé dans le but de n'avoir aucune contrainte en matière de sécurité incendie conformément à l'arrêté du 23 juin 1990.

Des courriers recommandés ont été adressés à la Mairie et au SDIS.

La Mairie n'a pas répondu ni à nos relances des 12,17 et 19 juillet. Le 8 septembre la secrétaire répond que notre courrier a été transmis au SDIS, resté sans réponse à ce jour. Elle confirme néanmoins que la mairie ne fait qu'entériner la décision de classement préconisé sans aucun regard sur le fond.

Le Service Départemental d'Incendie et de Sécurité répond en substance que si ce déclassement ne correspond pas à notre situation il faut que nous demandions un reclassement.

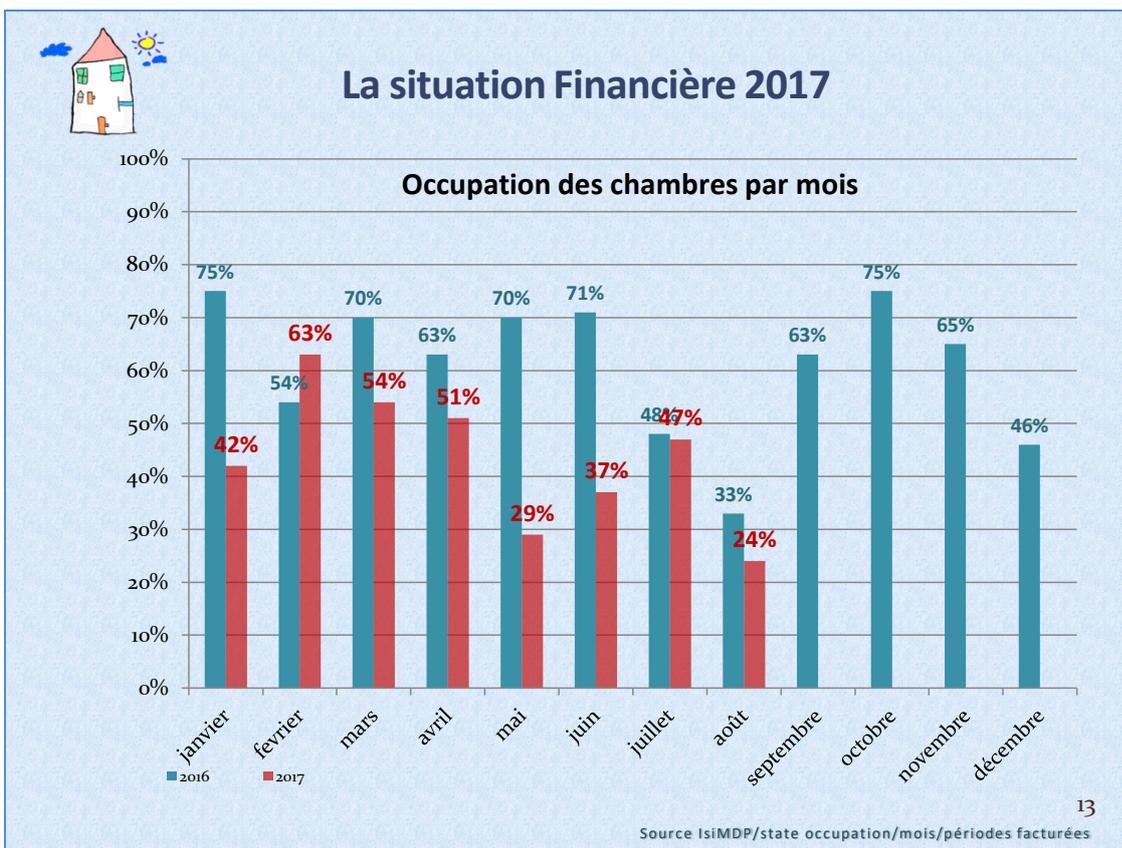
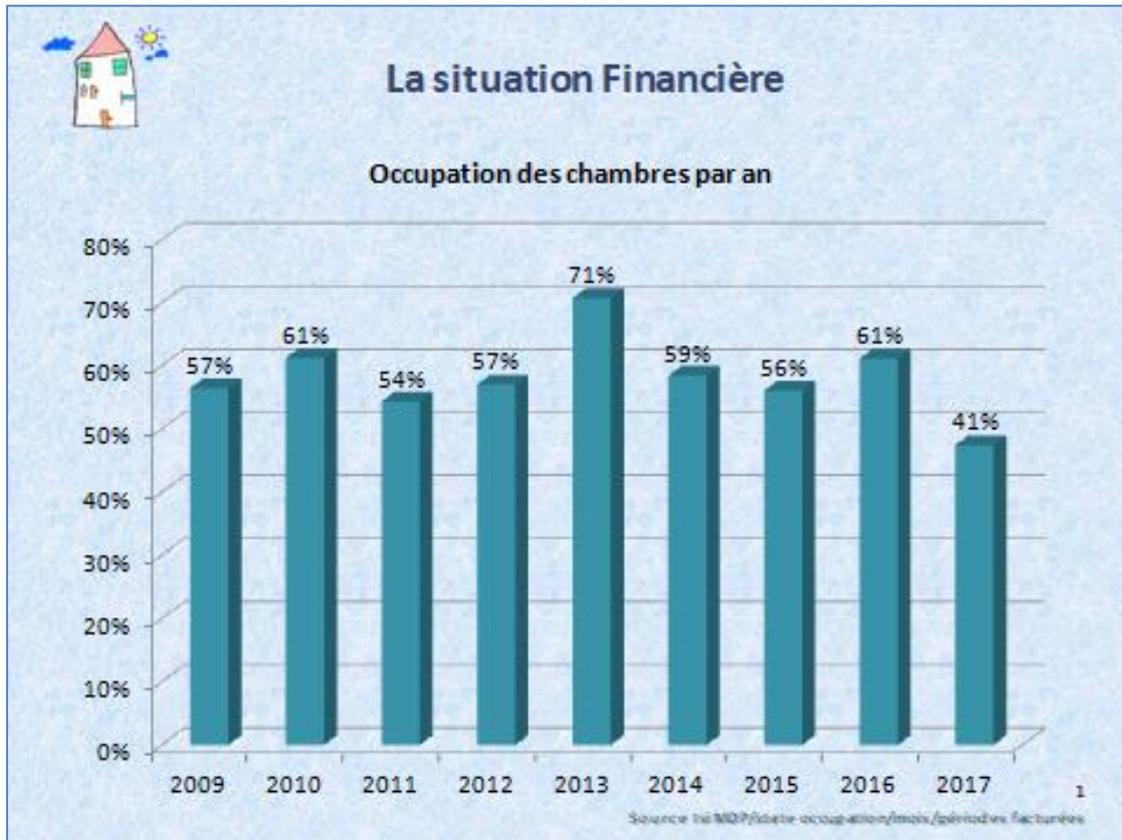
En conclusion, la Mairie reporte ses responsabilités sur le SDIS qui lui-même nous dit qu'un reclassement n'est pas nécessaire. Que faisons- nous ?

Décision du CA :

- Un devis sera demandé pour un report d'alarme incendie sur une société de surveillance.
- Un mail sera adressé à Mr PAILHÉ et une confirmation écrite sera demandée.

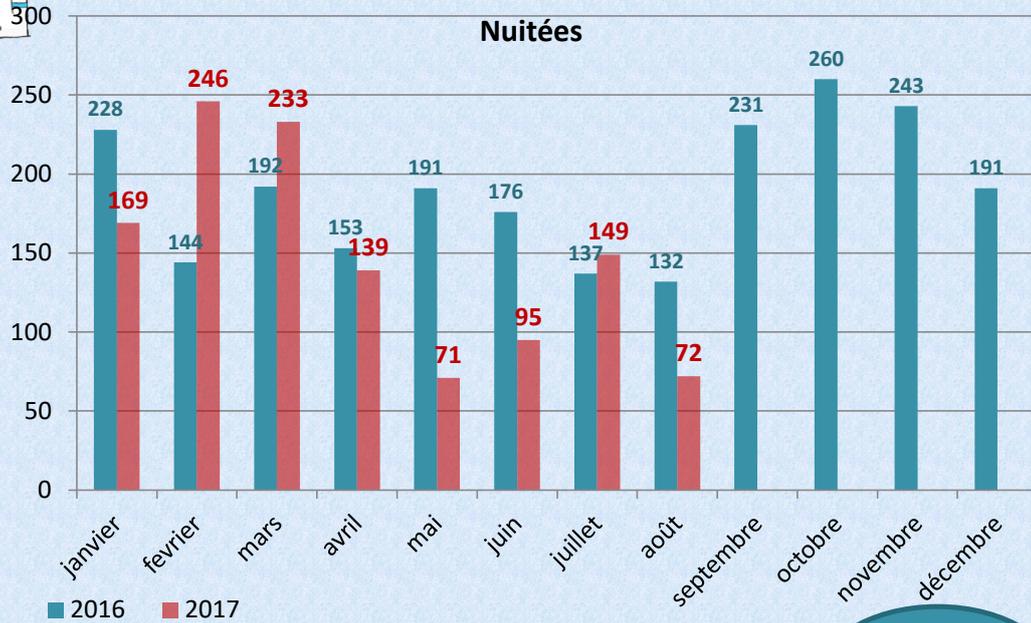
LES DERNIERS CHIFFRES

- La situation financière septembre 2017





La situation Financière 2017



À septembre 2016 : 1 353 nuitées

À septembre 2017 : 1 174 nuitées

(# 179 nuitées x 32.63 = **-5.841€**)

Source IsiMDP/state occupation/mois/périodes facturées

Taux
occupation
35%

14



La situation Financière 2017

L'AMBULATOIRE



Source IsiMDP/state ambulatoire/cumul/tarif/dates/périodes facturées

15

Nous n'avons pas vraiment d'explication sur cette baisse constatée. Nous allons renforcer notre communication.

Madame MORIER, ayant des fréquemment des patients venant du CHU de Tours, propose d'adresser des flyers de la MDF à ce dernier.

Un rendez- vous sera demandé au Président de St Vincent de Paul, qui gère le logis OZANAM, afin de savoir s'ils sont confrontés au même problème.

Cette baisse de fréquentation entraîne une baisse de revenus de 15 000 €, néanmoins nos charges devant baisser également, nous devrions être à l'équilibre.

NOTRE PARKING

Vendredi 30 juin, une infirmière du CHU ne trouvant pas de place est venue se garer sur le parking de la maison. Elle s'est garée sous notre figuier. En voulant ressortir de cet emplacement elle a certainement entraîné une branche dudit figuier qui s'est arrachée et est tombée sur sa voiture (pare-brise et toit).

Cela s'est passé vers 16h30 et ce n'est qu'en voyant arriver les pompiers vers 18 heures que nous avons appris l'incident.

Le conjoint de cette personne est venu nous voir vers 19 heures afin que nous signions un constat, ce que nous avons refusé.

Notre parking est privé, sans circulation et pourvu d'un panneau d'interdiction, ce qui nous couvre en cas d'incident sur une personne autre que les bénévoles et les résidents.

Sa hiérarchie lui a confirmé qu'elle n'avait pas à se garer à cet endroit et le personnel de sécurité a d'ailleurs refusé d'intervenir lors de son appel ce 30 juin.

QUESTIONS DIVERSES

- aucune

La séance est levée à 19 H 15

**Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le
18 décembre 2017 à 18 heures
A la Maison des Familles**